

Quelle mesure préventive choisir ?



Sylvie Bédard
sbedard@asstsas.qc.ca

Votre comité de SST vient de terminer l'enquête et l'analyse d'un accident du travail subi par une éducatrice. Le comité recommande plusieurs solutions. Faut-il toutes les implanter ou en retenir une seule ? Voici des conseils pour vous aider à orienter vos choix.

Il arrive que la solution à un problème semble si simple que le dilemme du choix ne se pose pas vraiment, croyez-vous. Pensons, par exemple, à un carreau brisé au sol qui serait la cause d'une chute. La mesure la plus évidente sera, bien sûr, de réparer ledit carreau. Une préventionniste aguerrie aurait le réflexe d'investiguer davantage. Cela pourrait mener à remplacer le revêtement complet, car la colle s'est asséchée partout avec le temps. Il faudrait ensuite revoir les grilles servant à l'inspection préventive des lieux afin d'y intégrer l'examen des planchers de tout le service de garde.

L'expérience en SST montre qu'il existe rarement une seule solution à un problème et, aussi, que toutes les solutions n'ont pas la même efficacité pour le résoudre. On parle alors de la hiérarchie des mesures.

Le **tableau** présente des exemples pour trois situations de risque de blessures ou d'inconforts pour le personnel.

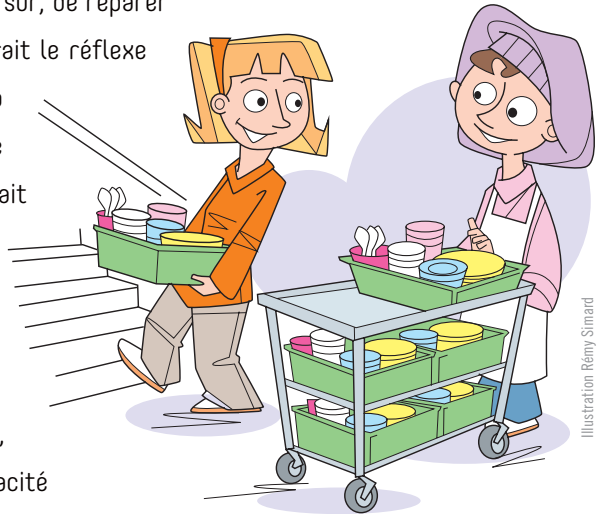


Illustration Remy Simard

Il existe rarement une seule solution à un problème et, toutes les solutions n'ont pas la même efficacité pour le résoudre.



Illustration Remy Simard

Éliminer le danger

De toutes les solutions possibles à un problème, celles qui éliminent le danger à la source viennent en tête de liste d'efficacité. Ces mesures font en sorte que le problème n'existera plus. Elles sont donc les plus efficaces. C'est d'ailleurs pourquoi la Loi sur la SST les privilégie. Par exemple, il pourrait s'agir de remplacer un désinfectant liquide par un produit en poudre afin d'éliminer le contact avec des éclaboussures pouvant brûler la peau. Un autre exemple serait de se débarrasser d'articles rangés en hauteur et d'éliminer un escabeau qui occasionne un risque de chute.

HIÉRARCHIE DES MESURES DE PRÉVENTION

POUSSER LE POUPOBUS EN HIVER	TRANSPORTER D'UNE MAIN DES BACS DE VAISSELLE DANS L'ESCALIER	FAIRE DÎNER 3 GROUPES DANS LA SALLE MULTI SITUÉE À CÔTÉ DE LA CUISINE
Risque : chute sur la glace	Risques : trouble musculo-squelettique au dos ou aux épaules, chute	Risques : fatigue, hausse de la voix, interventions répétées auprès des enfants à cause du bruit
ÉLIMINER LE DANGER		
Élimination à la source : rangement du pouponbus à la fin de l'automne Remplacement : changement de parcours	Élimination à la source : installation d'un lave-vaisselle au deuxième étage	Remplacement : repas des groupes dans leur local respectif
RÉDUIRE L'EXPOSITION		
Contrôle technique : installation d'un abri temporaire au-dessus du trottoir dès l'automne Sensibilisation : avis affiché les matins de sortie avec le pouponbus en hiver Mesure administrative : politique sur les critères de sorties extérieures et sur le port de crampons	Contrôle technique : ajout d'un monte-charges et achat de bacs plus petits et translucides Sensibilisation : affiche dans la cuisine sur le contenu standard d'un bac Mesure administrative : formation sur les méthodes sécuritaires de transport dans les escaliers	Contrôle technique : installation de carreaux d'insonorisation et élimination des ouvertures entre la salle multi et la cuisine Sensibilisation : affiche avec des indicateurs colorés du niveau sonore perçu Mesure administrative : révision de l'horaire des repas pour limiter l'accès à 2 groupes et suggestion de jeux calmes pendant l'attente
PROTÉGER LE PERSONNEL		
Équipement de protection individuel : crampons en hiver	Équipement de protection individuel : bretelles pour soutenir le bac	Équipement de protection individuel : bouchons pour la responsable en alimentation

Réduire l'exposition

Quand il n'est pas possible d'éliminer le danger à la source, il faut examiner la possibilité de mettre en place des solutions qui réduisent l'exposition. Pensons au bruit très élevé quand les enfants parlent au moment du repas. Le danger ne peut être éliminé. Par contre, il peut être contrôlé avec des moyens pour réduire le ton des conversations. Dans la catégorie des mesures de réduction, on retrouve :

- les contrôles techniques qui réduisent les inconvénients ou le contact avec le danger (ex. : ventilation, garde, carreaux d'insonorisation) ;
- la sensibilisation au danger (ex. : affiches sur les risques, indicateur lumineux pour le bruit) ;
- les mesures administratives pour changer les méthodes de travail (ex. : formation, nouvelles règles, politiques).

Prenez le temps d'explorer, en équipe,
toutes les options et de considérer leur efficacité
à résoudre le problème.

Protéger le personnel

Le dernier niveau de solutions regroupe les moyens de protection individuels. Pensons aux gants et aux lunettes portés pour préparer des solutions de désinfectant, aux crampons l'hiver pour éviter les chutes dans la cour. Le risque de blessures est atténué, mais des actions sont nécessaires à l'efficacité de la solution. Avec la mise en place des moyens de protection individuels, il faut s'assurer :

- que le matériel est disponible et demeure en bon état ;
- qu'il est porté conformément aux directives ;
- que le personnel reçoit la formation nécessaire ;
- que des suivis ou des rappels sont réalisés.

Une approche structurée

Il est rare qu'un problème se règle avec une solution unique. Les risques de se blesser dans un milieu de travail ne sont pas tous faciles à éliminer, d'où l'intérêt de se donner une approche structurée et concertée. Prenez le temps d'explorer, en équipe, toutes les options et de considérer leur efficacité à résoudre le problème. C'est une démarche essentielle au succès de votre approche préventive. Privilégiez en premier lieu les solutions qui éliminent le danger, ensuite celles qui réduisent l'exposition et, finalement, les moyens de protection individuels quand le danger est encore présent. ●

POUR EN SAVOIR PLUS

BÉLANGER, L. et coll., *Identification et évaluation des risques, Guide de prévention*, ASSTSAS, 2015, 73 p. (asstsas.qc.ca/gp70).

BOURQUE, G., *Outil d'identification des risques*, CNESST, 2016, 8 p.